

Paris, le 31 décembre 2014

**Direction des politiques  
familiale et sociale**

**Département gestion et  
financement de l'action  
sociale**

**Circulaire 2014-027**

Madame Monsieur le directeur,  
Madame Monsieur l'agent comptable  
des Caisses d'allocations familiales,  
Certi, Cnedi et Centres de ressources

**Objet : Fonds national d'action sociale 2015**

Madame, Monsieur le directeur,  
Madame, Monsieur l'agent comptable,

Lors de sa séance du 4 novembre 2014, le conseil d'administration de la Cnaf a adopté le budget du fonds national d'action sociale (Fnas) 2015, lequel est conforme aux orientations politiques de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017.

En conséquence :

- le budget primitif du fnas 2015 s'élève 5 554 000 000 €, soit une progression de 9,4% par rapport au budget rebasé 2014 ;
- la note de présentation du budget 2015 est jointe en annexes 1 et 2. Elle développe les points suivants :
  - les mesures nouvelles entrant en vigueur en 2015,
  - le dispositif budgétaire pour l'année 2015,
  - les modalités d'écrêtement pour les résultats 2015, constatés en 2016,
- les barèmes des prix plafonds et des prestations de service (Ps) pour l'exercice 2015 sont joints en annexe 3.

En ce qui concerne le barème des Ps 2015, j'appelle votre attention sur les conséquences des décisions prises par les administrateurs de la Cnaf :

- les prix plafond de la Psu sont modulés en fonction du niveau de service depuis 2014 (conseil d'administration du 4 novembre 2013) ;
- le prix plafond de la Ps accueil de loisirs sans hébergement périscolaire (Alsh) et de l'aide spécifique est fixé à 0,52€/heure en 2015.

- l'augmentation du taux de cofinancement des prestations de service (Ps) « animation de la vie sociale » : à partir de 2015, les taux de co-financement de la Ps « animation famille » et de la Ps « animation locale » (40% en 2014) sont progressivement augmentés (45% en 2015) pour atteindre 60% du prix plafond en 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le directeur, Madame, Monsieur l'agent comptable, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

Daniel Lenoir

Pj : Annexes 1 et 2 : note de présentation et annexe budgétaire  
Annexe 3 : barème des prestations de service 2014

**Fnas initial 2015**

Le budget du Fnas 2015 s'inscrit dans le cadre des orientations politiques de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

Il est en augmentation de +9,4% par rapport à 2014. Il prend en compte à la fois les mesures de développement contractualisées dans la Cog et le rebasage intervenu à partir d'un Fnas 2013 qui n'a augmenté que de +0,6%.



## **1. Le budget du Fnas 2015 et les objectifs de la Cog**

### **1.1 Mettre en œuvre les mesures nouvelles programmées par la Cog**

Ainsi que le prévoyait la note relative au budget du Fnas approuvée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2013, quatre mesures nouvelles se mettent en place à compter de 2015.

#### ➤ ***La revalorisation de +4% des prix plafond du flux du volet « enfance » du contrat « enfance et jeunesse » (Cej)***

Elle s'inscrit dans la continuité de la politique mise en œuvre depuis 2013 pour améliorer le financement du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

#### ➤ ***L'amélioration du financement des relais d'assistants maternels (Ram)***

Conformément à la Cog, le budget de la ligne dédiée aux Ram est majoré de +10% pour assurer une présence de proximité sur tout le territoire. Les modalités de mise en œuvre seront soumises au conseil d'administration de la Cnaf pour décision courant 2015.

#### ➤ ***Le soutien au développement des lieux d'accueil enfants-parents (Laep)***

L'objectif poursuivi consiste à accroître l'offre des lieux d'accueil enfants parents (Laep) en prenant mieux en compte leurs coûts. Lors du calcul du droit, les heures de préparation seront intégrées. En conséquence, une majoration de +29% est appliquée au budget dès 2015.

#### ➤ ***L'augmentation du taux de cofinancement des prestations de service (Ps) « animation de la vie sociale »***

La Cog prévoit d'offrir aux centres sociaux des financements plus lisibles, plus simples et plus incitatifs au développement des référents famille et d'actions d'animation locale. A partir de 2015, les taux de co-financement de la Ps « animation famille » et de la Ps « animation locale » sont progressivement augmentés pour atteindre 60% du prix plafond en 2017. En 2015, le taux de cofinancement de ces deux Ps passe de 40% à 45%.

### **1.2 Intégrer dans le budget les mesures déjà votées en faveur des rythmes éducatifs (Cas de juillet 2014) qui impactent la fonction pilotage des Cej, pour la partie jeunesse**

Il s'agit d'optimiser la mobilisation des leviers de pilotage, en renforçant la fonction « pilotage » du Cej sur les actions relatives à la coordination et au soutien à la qualification.

C'est pourquoi 15M€ seront transférés depuis la ligne Ps « extrascolaire », dont la prévision de consommation est plus faible, et affectés à une majoration de l'enveloppe flux extrascolaire du volet « jeunesse » du Cej, dont relèvent les dépenses de pilotage d'ingénierie et de financement du Bafa. Ce virement de crédit est sans impact sur le total du Fnas.

### **1.3 Mieux accompagner l'effort de construction de nouvelles places de crèches**

Le rapport du Haut conseil à la famille (Hcf) sur le développement de l'accueil des jeunes enfants, auquel les services de la Cnaf ont très largement contribué, insiste sur la nécessité de mieux accompagner l'effort de construction de nouvelles places en crèche, les résultats 2013 étant en retrait par rapport aux objectifs inscrits dans la Cog.

Selon les dernières prévisions formulées par les Caf, lesquelles ne tiennent pas compte d'éventuelles nouvelles mesures, la tendance devrait aboutir à 53 600 places nouvelles et 56 200 solutions d'accueil (en tenant compte des suppressions et des équivalent-places liés à l'optimisation des heures par place), soit 56% des objectifs de la Cog.

Cette situation ne résulte pas d'une insuffisance de crédits mais du fait que les projets des partenaires sont encore trop peu nombreux.

### **1.4 Augmenter le montant de l'aide à l'investissement par place créée**

Comme suite au rapport du Hcf et aux annonces gouvernementales, il est proposé de majorer de 2 000€ le montant socle par place en 2015.

Cette augmentation vise à mieux accompagner les partenaires dont les coûts d'investissement ont augmenté considérablement ces dernières années.

La revalorisation des subventions d'investissement a pour objectif de contrevenir aux effets du ralentissement des décisions d'investissement des partenaires, lequel pourrait aboutir à ce que manquent 5 528 décisions de places nouvelles en investissement en 2015.

Ainsi, cette mesure de relance devrait pouvoir permettre la création de 4 000 places nouvelles décidées en 2015.

### **1.5 Ajuster le montant du budget consacré à la rénovation des places des Eaje existants**

Dès 2015, la ligne budgétaire du Fnas concernée pourrait être ajustée de 5M€ pour la porter à 19M€ par an et, ainsi, freiner le nombre de suppressions de places (l'objectif des 100 000 places est calculé, déduction faite des fermetures).

Cette proposition s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place à la fin 2013 alors que les crédits dédiés n'avaient pas été utilisés en totalité car, par mesure de prudence, le nombre de dossiers pouvant être remonté par Caf, était alors limité à quatre. Cette contrainte a été supprimée dès la fin 2013 de façon à mieux prendre en compte la totalité des besoins. Les crédits dédiés devraient ainsi être intégralement utilisés pour 2014.

Il s'agit ainsi d'augmenter le nombre de dossiers pouvant être financés.

## **1.6 Accompagner le département de Mayotte pour mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs et développer l'accueil de la petite enfance**

Il est proposé d'augmenter la dotation spécifique au département de Mayotte de 1,5M€ par an à compter de 2015 pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, sur la base d'un taux de fréquentation attendu de 75%.

En outre les projets d'investissement petite enfance nécessitent un abondement de 2M€ en 2015 de la dotation accordée au département, dans la perspective du rattachement de l'établissement des allocations familiales à la caisse de sécurité sociale de Mayotte (Plfss).

Au total, la subvention à Mayotte serait majorée de 3,5M€.

## **2. LE DETAIL DES LIGNES DU BUDGET DU FNAS 2015**

**LE FNAS 2015 S'ÉLEVE A 5 554 000 000€ SOIT UNE AUGMENTATION DE +9,4% PAR RAPPORT AU REBASAGE DE 2014**

La répartition du budget du Fnas 2015 est détaillée ci-après par champ d'intervention :

- enfance ;
- jeunesse ;
- dotations socle ;
- autres prestations de service.

Pour les Pso, la Cog fixe l'indice mixte prix-salaires à +1,85%, à l'exception de la petite enfance (+2,2%).

### **2.1 Enfance : 2 902 740 000€ en fonctionnement et 157 139 000€ en investissement**

L'évolution des financements dans le secteur de l'enfance vise trois objectifs :

- développer quantitativement ;
- développer qualitativement ;
- contribuer au rééquilibrage de l'offre sur le territoire.

Cela représente 2 902M€ alloués au fonctionnement et 157M€ pour l'investissement.

#### **➤ Les fonds alloués en investissement pour créer des places en Eaje : 157 139 000€**

Il convient de distinguer l'investissement au titre de l'accueil collectif de celui au titre de l'accueil individuel.

#### **147 878 000€ en accueil collectif (les plans crèches) :**

Il est proposé de majorer de 2 000€ le montant socle par place (cf. note point 2 présentée ce jour). Par ailleurs, 13 000 000€ de prévision d'annulation de crédits (cas des projets qui coûtent moins chers que prévu) sont, comme en 2014, anticipés.

**9 261 000 M€ en accueil individuel (prime à l'installation des assistants maternels) :**

En aidant les assistants maternels à financer leurs frais d'installation, cette prime contribue à l'atteinte de l'objectif de 100 000 places en accueil individuel. Ce budget est en augmentation de 5% par rapport à 2014.

➤ **Les fonds alloués en fonctionnement pour accompagner les ouvertures de places restent importants en 2015 : 2 902 740 000€**

L'évolution des crédits alloués (+8,8%) doit permettre de financer l'ouverture, en fonctionnement, en 2015 de 20 820 places se décomposant ainsi :

- 13 881 places nouvelles ouvertes au public ;
- 6 939 équivalents de places, compte tenu de l'effet de l'augmentation des heures par places.

Le nombre de suppressions de places étant estimé à 2 617, ceci aboutit à une prévision de total net de 18 203 places pour 2015.

Les crédits de fonctionnement en enfance rassemblent :

- **la Psu** prévue pour les Eaje (y compris les mesures d'accompagnement pour les Dom) ainsi que la revalorisation des prix plafonds en accueil collectif (0,35% en plus de l'indice mixte fixé à 1,85% durant la Cog 2013-2017) et celle pour les crèches familiales et parentales (conséquence de l'alignement avec le prix plafond de l'accueil collectif appliqué depuis 2013) valorisée à hauteur de 2 103 278 000€ (+7,1%) dans le Fnas 2015 ;

	2014	2015	variation
Total prévision Pso petite enfance (hors Dom)	1 817 502	1 942 453	6,9%
CE Dom devenu Psu + Caso enf.	63 133	66 764	5,8%
Dont revalo. prix plaf. accueil collectif	30 134	38 274	27,0%
Dont revalorisation prix plafonds accueil familial parental	52 761	55 788	5,7%
<b>Total</b>	<b>1 963 531</b>	<b>2 103 278</b>	<b>7,1%</b>

(Montants en milliers d'euros)

- **la Ps de service pour les relais d'assistants maternels** est estimée à 71 683 000€ pour le budget tendanciel et 7 168 000€ pour l'impact de la revalorisation du financement, soit un total de 78 851 000€ ;
- **le volet « enfance » du Cej** représentent 596 062 000€ (+8,5%) hors fonds d'accompagnement, mentionnés au paragraphe suivant.

Le total des enveloppes « flux » pour 2015 s'élève à 260 267 000€ (+19,3%). Il intègre les « flux » déjà signés au moment de la Cog, ceux restant à signer à partir de 2013, le « flux » mixte enfance/jeunesse, l'accompagnement du passage aux Pso dans les Dom et la revalorisation des « flux » signés à compter de 2015.

Le budget pour le « stock » de la partie enfance, le fonctionnement des ex-jardins d'éveil et les régularisations des Cej est de 335 795 000€ (+1,4%).

	2014	2015	variation
CE + Ceje stock	333 920	338 800	1,5%
Régularisations (sur flux et stock)	-3 886	-4 187	7,8%
Jardins d'éveil fonctionnement	1 182	1 182	0,0%
<u>Sous-total</u>	<u>331 216</u>	<u>335 795</u>	<u>1,4%</u>
Ceje flux déjà signé	163 660	174 730	6,8%
Ceje flux à signer	30 540	47 914	56,9%
Cej flux à signer enfance/jeunesse	20 000	30 000	50,0%
Passage aux Pso dans les Dom (Cr Caa Ceje flux)	4 053	4 094	1,0%
Revalorisation prix plaf. Cej flux enfance	0	3 530	
<u>Sous-total flux</u>	<u>218 252</u>	<u>260 267</u>	<u>19,3%</u>
<b>Total Ceje (hors fonds d'accompagnement)</b>	<b>549 469</b>	<b>596 062</b>	<b>8,5%</b>

(Montants en milliers d'euros)

➤ **Le développement qualitatif et le rééquilibrage territorial en accueil collectif représentent en 2015 : 90 049 000€ (+44%)**

Cela concerne :

- le fonds de rééquilibrage territorial enfance pour renforcer cette politique engagée depuis 2006 dans les communes sous-couvertes en Eaje ;
- le fonds d'accompagnement à la mise en œuvre de la Psu pour homogénéiser le niveau de service en matière de fourniture des repas, des couches ;
- le plan de rénovation des crèches (Pre) est majoré de 5M€ pour limiter le nombre de fermetures de places ;
- le fonds « publics et territoires » enfance qui regroupe les fonds d'accompagnement mis en place dans la Cog 2009-2012.

Pour chacun de ces fonds, les financements alloués en 2015 sont les suivants :

	2014	2015	Variation
Fonds d'accompagnement Psu (couches, repas, rénovation)	36 000	55 000	52,8%
Dont plan de rénovation petite enfance (Pre)	14 000	19 000	35,7%
Dont fonds d'accompagnement PSU	22 000	36 000	63,6%
Fonds rééquilibrage territorial enfance	10 000	25 000	150,0%
Fonds publics et territoires enfance	44 049	44 549	1,1%
Dont Facej, Snaecso et mesures d'accompagnement enfance	42 549	42 549	0,0%
Dont compléments aux fonds d'accompagnement public enfance	1 500	2 000	33,3%
<b>Total</b>	<b>72 549</b>	<b>124 549</b>	<b>71,6%</b>

(Montants en milliers d'euros)



Hormis le fonds « publics et territoires », qui n'est pas un fond de développement, les fonds d'accompagnement connaissent des progressions substantielles, allant de +35% pour le plan de rénovation des Eaje à +150% pour le fonds de rééquilibrage territorial.

## 2.2 En jeunesse : 1 208 020 000€

Depuis le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 précisant le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la politique en direction de la jeunesse est scindée en deux axes dans le Fnas:

- l'accueil extrascolaire ;
- et l'accueil périscolaire.

Cette distinction vise à mieux mesurer la contribution de la branche Famille à la réforme des rythmes scolaires.

### ➤ Pour le secteur extrascolaire, les crédits sont de 633 800 000€

Ce montant en augmentation de +6,0% par rapport à 2014 rassemble :

- **la Ps Alsh extrascolaire** : 268 456 000€, ce qui correspond à une augmentation de +0,7% par rapport à 2014 (prise en compte des prévisions de sous-consommation fournies par le réseau des Caf pour 2014 et virement de 15M€ de cette ligne vers la ligne « flux » du volet « jeunesse » du Cej afin de mieux financer le pilotage, l'ingénierie et le Bafa ;
- **le financement de la Ps d'accompagnement à vocation sociale des centres de vacances** : 674 000€, soit une augmentation de +22% ;
- **le volet « jeunesse » du Cej : 364 670 000€ (+10,2%).**

La progression du volet « jeunesse » du Cej provient essentiellement de l'augmentation des crédits des enveloppes « flux » extrascolaires pour 2015, à hauteur de 155 117 000€ (+35,3%). Le budget pour le « stock » et les régularisations est de 178 550 000€. A cela s'ajoute le volet « jeunesse » du fonds d'accompagnement « publics et territoires » à hauteur de 31 003 000€.

	2014	2015	variation
Ctl + Cejj stock	195 188	188 539	-3,4%
régularisations (sur flux et stock)	-9 417	-9 989	6,1%
<u>Sous-total stock</u>	<u>185 771</u>	<u>178 550</u>	<u>-3,9%</u>
Cejj flux déjà signé	78 622	101 559	29,2%
Cejj flux à signer	35 541	53 035	49,2%
passage aux Pso dans les Dom (CR Cejj flux Cejj stock)	522	522	0,0%
<u>Sous-total flux</u>	<u>114 685</u>	<u>155 117</u>	<u>35,3%</u>
Facej et expérimentation adolescents	29 003	29 003	0,0%
compléments aux fonds d'accompagnement jeunesse	1 500	2 000	33,3%
<u>Sous-total fonds public et territoire jeunesse</u>	<u>30 503</u>	<u>31 003</u>	<u>1,6%</u>
<b>Total Cej jeunesse</b>	<b>330 959</b>	<b>364 670</b>	<b>10,2%</b>

(Montants en milliers d'euros)

➤ **Dans le secteur périscolaire, une enveloppe de 574 220 000€ est prévue en 2015 pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs**

Dans le cadre de la Cog 2013-2017, la Cnaf s'est engagée à accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs. Cette enveloppe en augmentation de +25,4% permet d'accompagner la mise en œuvre des orientations décidées par le conseil d'administration en juillet 2014.

L'accompagnement financier de la réforme se traduit par le soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) déclarés au titre de la Ps Alsh pour les « anciennes » heures et de l'aide spécifique pour les trois « nouvelles » heures dégagées par la réforme. En particulier, le montant horaire de la Ps et de l'aide spécifique est harmonisé avec celui de la Ps extrascolaire, à hauteur de 0,52€/heure.

Le gel du « périscolaire » dans le cadre du « flux » Cej est maintenu en 2015. La progression des « flux » Cej est uniquement due au développement des Cej jeunesse signés avant fin 2012. La mobilisation des leviers de pilotage dans le Cej se mettra en place dès janvier 2015 en renforçant la fonction « pilotage » du Cej sur les actions relatives à la coordination et au soutien à la qualification (cf. supra).

Conformément à la Cog, la contribution au fond d'amorçage n'est pas reconduite en 2015.

	2014	2015	variation
PSO	143 522	152 630	6,3%
Ctl + Cejj stock + régul. + Dom	100 311	96 423	-3,9%
Cejj flux déjà signé	42 335	46 609	10,1%
Cejj flux à signer	19 138	28 557	49,2%
rythmes éducatifs : aide spécifique	90 500	250 000	176,2%
rythmes éducatifs : amorçage	62 000	0	
<b>Total périscolaire</b>	<b>457 806</b>	<b>574 220</b>	<b>25,4%</b>

(Montants en milliers d'euros)

### 2.3 Le bloc de dotations

La Cog 2013-2017 et le protocole d'accord du 1<sup>er</sup> juillet 2013 signé entre l'Etat et la Cnaf prévoient deux lignes budgétaires :

- la dotation d'action sociale (Das) « socle » : 878 069 000€ ;
- les compléments de la Das « socles » (cf. fonds d'accompagnement enfance et jeunesse) : 155 552 000€ en fonds d'accompagnement et 20 258 000€ en Ps.

La Das « socle » est la contribution annuelle du Fnas aux fonds locaux des Caf. Elle permet à leur conseil d'administration de financer les œuvres ainsi que les interventions en direction des familles ou des partenaires.

Les compléments de la Das « socle » permettent aux conseil d'administration des Caf de décider de financer des projets qui, jusqu'en 2012, relevaient de financement sur fonds locaux.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2012
<b>Dotations d'action sociale : socle</b>	<b>911 837</b>	<b>900 439</b>	<b>890 600</b>	<b>878 069</b>	<b>856 117</b>	<b>834 714</b>	<b>-77 123</b>
<b>Compléments de dotation sur décision des conseils d'administration: Ps se substituant aux financements sur fonds locaux</b>	<b>71 552</b>	<b>92 552</b>	<b>120 552</b>	<b>155 552</b>	<b>182 552</b>	<b>225 552</b>	<b>154 000</b>
Dont fonds d'accompagnement Psu (repas, tx facturation, rénovation)	0	14 000	36 000	55 000	71 000	95 000	95 000
Dont fonds d'accompagnement public et territoire enfance	42 549	43 549	44 049	44 549	45 049	47 049	4 500
Dont fonds rééquilibrage territorial enfance	0	5 000	10 000	25 000	35 000	50 000	50 000
Dont compléments aux fonds d'accompagnement public et territoire jeunesse	29 003	30 003	30 503	31 003	31 503	33 503	4 500
<b>Compléments de dotation sur décision des conseils d'administration: Ps se substituant aux financements</b>	<b>0</b>	<b>1 121</b>	<b>15 958</b>	<b>20 258</b>	<b>29 880</b>	<b>45 418</b>	<b>45 418</b>
Mesures nouvelles parentalité	0	1 121	15 958	15 301	19 148	22 140	22 140
Mesures nouvelles animation de la vie sociale	0	0	0	4 957	10 732	23 278	23 278
<b>Le bloc dotations = socle + compléments</b>	<b>983 389</b>	<b>994 111</b>	<b>1 027 110</b>	<b>1 053 878</b>	<b>1 068 549</b>	<b>1 105 684</b>	<b>122 295</b>

(Montants en milliers d'euros)

Afin de donner aux Caf une visibilité pluriannuelle pour organiser leur budget dans un contexte de diminution de la Das « socle », elle a été calculée et notifiée dès 2013 pour l'ensemble de la période 2013-2017 de telle façon que chaque Caf reçoive pour chaque année un montant de bloc dotation au moins égal à sa dotation socle 2012.

Comme indiqué dans l'annexe financière du Fnas pour la Cog 2013-2017 et précisé dans le budget du Fnas 2013, voté le 16 juillet 2013, chaque année, il est procédé à un virement de crédits de la Das « socle » vers le Fnga. Ce virement correspond strictement au montant de la masse salariale annuelle des personnels du Fnas non remplacés l'année en cours.

De plus, une somme forfaitaire de 3M€ est budgétée afin de financer la contribution de l'action sociale au service national de gestion de la paie (Sngp) soient 40 Etp. Cette somme est versée aux Caf pivots de ce service.

La contribution des Caf à la revue « Vies de famille » pour la partie action sociale (4M€) est, comme en gestion administrative, désormais payée directement par la Cnaf. Ce montant ne représente que 75% de la dépense 2013. La somme correspondante est donc transférée des dotations versées aux Caf (au prorata des montants versés par chaque Caf en 2013) vers « Vies de famille ». Ce transfert est sans incidence sur les moyens financiers des Caf.

Enfin, comme chaque année, l'intéressement est réservé pour être distribué individuellement à chaque Caf en juin lorsque le montant de la prime est connu.

Le montant de la Das « socle » pouvant être distribué en début d'année 2015 est donc diminué des différents éléments listés ci-dessus. 10 000€ sont d'ores et déjà réservés pour l'Agepret<sup>1</sup>. 878 059 000€ sont donc inscrits au compte Das « socle ».

Enfin, les modalités d'écrêtement des fonds de roulement votées en 2012 sont reconduites :

- le seuil d'écrêtement est de 6% pour les excédents de fin 2015 (constatés en 2016) et de 11% pour les Caf des Dom. Ce seuil se calcule pour chacune des Caf sur la base de la Das « socle » et de ses compléments tels que définis dans la Cog ;
- le plancher minimum de fonds de roulement disponible est de 260 000€ ;
- la possibilité de dérogation reste maintenue ;
- le principe de mutualisation des écrêtements redistribués au profit de dépenses d'intérêt commun est maintenu.

## **2.4 Les autres prestations de service**

### **➤ La parentalité : 82 658 000€**

Les crédits de Pso consacrés au soutien à la parentalité augmentent de +19,9% par rapport à 2014. Ils intègrent :

- la revalorisation de la Ps « Laep », en élargissant les financements aux heures de préparation ;
- la progression de +19,2% de la Ps « accompagnement à la scolarité » (outre l'effet indice mixte et volume s'ajoute 1,2M€ en compensation du montant mobilisé par avance au profit des espaces rencontre dans le budget 2014) ;
- la poursuite de la revalorisation des prix plafond de la Ps « médiation familiale » (+7% ajoutés aux +1,85% d'indice mixte prix-salaires ;
- la poursuite du développement du fonds national parentalité ;
- la montée en charge du financement des espaces rencontre, à hauteur de 2,9M€.

---

<sup>1</sup> Ces 10 000€ sont destinés au remboursement, à l'Agepret, des allocations de remplacement versées au titre de l'application aux personnels de l'action sociale des protocoles d'accord de départs anticipés ainsi qu'aux frais de gestion. Ces montants sont ensuite prélevés sur la Das « socle » des Caf concernées.

	2014	2015	Variation
Lieux d'accueil enfants parents	8 018	11 240	40,2%
Accompagnement à la scolarité	27 297	32 546	19,2%
Médiation familiale	15 001	16 816	12,1%
Fonds national parentalité (ex REAAP)	17 401	19 141	10,0%
Financement espaces rencontres	1 200	2 914	142,9%
<b>Total parentalité</b>	<b>68 918</b>	<b>82 658</b>	<b>19,9%</b>

(Montants en milliers d'euros)

➤ **Les Ps « animation de la vie sociale » : 171 681 000€**

Le budget passe de 160,4M€ à 171,6M€ en 2015.

L'objectif de cette Cog est d'offrir aux centres sociaux des financements plus lisibles, plus simples et plus incitatifs au développement des référents famille et d'actions d'animation locale. C'est pourquoi, à partir de 2015, les taux de cofinancement de la Ps « animation famille » et de la Ps « animation locale » sont progressivement augmentés pour atteindre 60% du prix plafond en 2017. Le taux de cofinancement passe de 40% à 45% en 2015.

➤ **La Ps « aide à domicile » : 44 115 000€**

Le montant consacré à la Ps augmente de +4,7% par rapport au budget 2014, dont +2,9% d'effet volume et +1,85% d'effet indice mixte prix-salaires.

➤ **La Ps « foyers de jeunes travailleurs » : 28 757 000€**

Les dépenses représentent au total 28 757 000€ pour 2015, soit +4,6%, dont +2,7% d'effet volume et +1,85% d'effet indice mixte prix-salaires.

## 2.5 Les autres dépenses

➤ **Le fonds d'action sociale (Fas) de la Cnaf : 5 924 000€**

Ce budget est fixé à 5 924 000€. Il est revalorisé de l'indice prix 1,65% par rapport à 2014.

Le Fas comprend :

- les subventions Bafa/Bafd : 2 200 000 € ;
- les subventions aux associations nationales : 3 555 000€ ;
- les actions d'intérêt général : 169 000€.

Cette ligne couvre notamment l'aide apportée aux Caf pour les aider à faire face aux situations résultant de catastrophes naturelles.

➤ **Les fonds nationaux d'aide à domicile : 66 333 000€**

Le financement des interventions d'aide à domicile pour les cas de maladie est depuis 2006 assuré par des fonds Cnaf pour les travailleurs salariés (66 298 000€) et par des fonds Enim pour les familles relevant de la Caisse maritime d'allocations familiales (35 000€).

➤ **La subvention d'équilibre pour Mayotte : 7 533 000€**

Le budget alloué pour 2015 comprend notamment 2M€ de subvention d'investissement pour les Eaje et 1,5M€ au titre de la réforme des rythmes éducatifs.

➤ **La subvention d'équilibre pour Saint Pierre et Miquelon : 1 033 000€**

Le total des dépenses prévues ont été revalorisées de l'indice des prix hors tabac prévisionnel de 1,65% pour 2015 conformément à l'annexe financière du Fnas 2013-2017.

Budget du Fnas	Cog	Fnas rebasé 2014	Fnas rebasé 2015	Fnas rebasé - Fnas initial 2015	variation Fnas rebasé 2015/2014
<b>Prestations de service</b>					
<b>Accueil du jeune enfant *1</b>	<b>3 187 463</b>	<b>2 668 216</b>	<b>2 902 740</b>	<b>-284 723</b>	<b>8,8%</b>
PSO petite enfance y c RAM	2 384 435	2 028 698	2 182 129	-202 306	7,6%
TOTAL prévision PSO petite enfance (hors Dom)	2 142 791	1 817 502	1 942 453	-200 338	6,9%
CE Dom devenu PSU + CASO enf.	68 731	63 133	66 764	-1 967	5,8%
dont revalo. prix plaf. accueil collectif	38 274	30 134	38 274	0	27,0%
dont revalorisation prix plafonds accueil familial parental	55 788	52 761	55 788	0	5,7%
Relais assistants maternels	71 683	65 167	71 683	0	10,0%
dont développement des RAM	7 168	0	7 168	0	
CEJE	803 028	639 518	720 611	-82 417	12,7%
CE + CEJE stock	338 800	333 920	338 800	0	1,5%
CEJE flux déjà signé	221 015	163 660	174 730	-46 286	6,8%
CEJE flux à signer	88 251	30 540	47 914	-40 337	56,9%
CEJ flux à signer enfance/jeunesse	30 000	20 000	30 000	0	50,0%
régularisations (sur flux et stock)	-4 718	-3 886	-4 187	531	7,8%
Facej, Snaesco et mesures d'accompagnement enfance	42 549	42 549	42 549	0	0,0%
passage aux PSO dans les Dom (CR CAA CEJE flux)	4 094	4 053	4 094	0	1,0%
jardins d'éveil fonctionnement	1 308	1 182	1 182	-126	0,0%
dont revalorisation prix plaf. CEJ flux enfance	4 730	0	3 530	-1 200	
dont fonds d'accompagnement PSU (repas, tx facturation, rénovation, minima soc., h concert)	50 000	36 000	55 000	5 000	52,8%
dont compléments aux fonds d'accompagnement public enfance	2 000	1 500	2 000	0	33,3%
dont fonds rééquilibrage territorial enfance	25 000	10 000	25 000	0	150,0%
<b>*1 dont dépenses pour les places d'Eaje (en solde)</b>	<b>267 780</b>	<b>117 209</b>	<b>188 645</b>	<b>-79 135</b>	<b>60,9%</b>
ouvertes dans les communes sous-couvertes	25 000	10 000	25 000	0	150,0%
dont fonds rééquilibrage territorial enfance	150 544	69 304	102 562	-47 983	48,0%
dont places nouvelles financées par la PSU	92 235	37 905	61 083	-31 152	61,1%
dont places nouvelles financées par le flux CEJ enfance à signer et la revalorisation du prix plafond flux CEJE					
<b>Jeunesse (hors périscolaire)</b>	<b>633 800</b>	<b>598 052</b>	<b>633 800</b>	<b>0</b>	<b>6,0%</b>
PSO Jeunesse extrascolaire	284 130	267 092	269 130	-15 000	0,8%
PSO accueil de loisirs et centres de vacances (+ANV + ajust.)	283 456	266 541	268 456	-15 000	0,7%
PSO vacances avec accompagnement social	674	551	674	0	22,2%
dont revalorisation prix plaf. PSO jeunesse	0	0	0	0	
CEJJ extrascolaire	349 670	330 959	364 670	15 000	10,2%
CTL + CEJJ stock	188 539	195 188	188 539	0	-3,4%
CEJJ flux déjà signé	86 559	78 622	101 559	15 000	29,2%
CEJJ flux à signer	53 035	35 541	53 035	0	49,2%
régularisations (sur flux et stock)	-9 989	-9 417	-9 989	0	6,1%
passage aux PSO dans les Dom (CR CEJ flux CEJJ stock)	522	522	522	0	0,0%
Facej et expérimentation adolescents	29 003	29 003	29 003	0	0,0%
dont fonds barème national CEJ flux jeunesse	0	0	0	0	
dont compléments aux fonds d'accompagnement jeunesse	2 000	1 500	2 000	0	33,3%
<b>Parentalité</b>	<b>82 658</b>	<b>68 918</b>	<b>82 658</b>	<b>0</b>	<b>19,9%</b>
Lieux d'accueil enfants parents	8 713	8 018	8 713	0	8,7%
Accompagnement à la scolarité	31 346	27 297	32 546	1 200	19,2%
Médiation familiale	13 263	12 423	13 263	0	6,8%
REAAP (fonds national)	12 834	12 021	12 834	0	6,8%
dont développement LAEP	2 527	0	2 527	0	
dont développement Médiation familiale	3 553	2 578	3 553	0	37,8%
dont développement REAAP	6 307	5 380	6 307	0	17,2%
dont financement espaces rencontres	4 114	1 200	2 914	-1 200	142,9%
<b>Aide à domicile</b>	<b>44 115</b>	<b>42 149</b>	<b>44 115</b>	<b>0</b>	<b>4,7%</b>
<b>Animation de la vie sociale</b>	<b>171 681</b>	<b>160 436</b>	<b>171 681</b>	<b>0</b>	<b>7,0%</b>
Centres sociaux, animation globale	127 071	123 786	127 071	0	2,7%
Centres sociaux, animation famille	26 470	24 891	26 470	0	6,3%
Animation locale	13 183	11 759	13 183	0	12,1%
dont développement Centres sociaux, animation globale	0	0	0	0	
dont développement Centres sociaux, animation famille	3 309	0	3 309	0	
dont développement Animation locale	1 648	0	1 648	0	
dont animation du réseau partenarial	0	0	0	0	
<b>Foyers de jeunes travailleurs</b>	<b>28 757</b>	<b>27 497</b>	<b>28 757</b>	<b>0</b>	<b>4,6%</b>
<b>Total prestations de service</b>	<b>4 148 473</b>	<b>3 565 267</b>	<b>3 863 750</b>	<b>-284 723</b>	<b>8,4%</b>
<b>Plans crèches, investissement sur fonds nationaux</b>	<b>170 139</b>	<b>84 580</b>	<b>157 139</b>	<b>-13 000</b>	<b>85,8%</b>
plans crèches FIPE à PCPI (décaiss. puis prov.)	-20 347	75 760	0	20 347	-100,0%
+ investissement jardins d'éveil	0	0	0	0	
+ aide à l'installation des assistantes maternelles	6 205	6 205	6 205	0	0,0%
dont provisions sur complément PCPI	181 224	0	147 878	-33 347	
dont complément prime d'installation	3 056	2 615	3 056	0	16,9%
<b>Dotations d'action sociale : socle</b>	<b>878 069</b>	<b>890 600</b>	<b>878 069</b>	<b>0</b>	<b>-1,4%</b>
<b>Compléments de dotation : PS se substituant aux fonds locaux</b>	<b>150 552</b>	<b>120 552</b>	<b>155 552</b>	<b>5 000</b>	<b>29,0%</b>
dont fonds d'accompagnement PSU (repas, tx facturation, rénovation, minima soc., h concert)	50 000	36 000	55 000	5 000	52,8%
dont fonds d'accompagnement public et territoire enfance	44 549	44 049	44 549	0	1,1%
dont fonds rééquilibrage territorial enfance	25 000	10 000	25 000	0	150,0%
dont compléments aux fonds d'accompagnement public et territoire jeunesse	31 003	30 503	31 003	0	1,6%
<b>Compléments de PS : PS se substituant aux fonds locaux</b>	<b>21 458</b>	<b>9 158</b>	<b>20 258</b>	<b>-1 200</b>	<b>121,2%</b>
mesures nouvelles parentalité	16 501	9 158	15 301	-1 200	67,1%
mesures nouvelles animation de la vie sociale	4 957	0	4 957	0	
<b>Le bloc dotations = socle + compléments</b>	<b>1 050 078</b>	<b>1 020 310</b>	<b>1 053 878</b>	<b>3 800</b>	<b>3,3%</b>
<b>Autre</b>	<b>77 323</b>	<b>79 747</b>	<b>80 823</b>	<b>3 500</b>	<b>1,3%</b>
+FAS	5 924	6 046	5 924	0	-2,0%
- RECETTES FAS	0	0	0	0	
+Fonds aide à domicile maladie CNAF	66 333	66 917	66 333	0	-0,9%
+Régime retraite	0	0	0	0	
subvention équilibre Mayotte	4 033	5 768	7 533	3 500	30,6%
dont téléservice centralisation des demandes d'accueil petite enfance	0	0	0	0	
Omega	0	0	0	0	
Saint Pierre et Miquelon	1 033	1 017	1 033	0	1,7%
<b>=TOTAL FNAS hors périscolaire</b>	<b>5 274 003</b>	<b>4 620 194</b>	<b>4 979 780</b>	<b>-294 223</b>	<b>7,8%</b>
<b>dépenses en plus / 2012</b>	<b>896 286</b>	<b>242 477</b>	<b>602 063</b>	<b>-294 223</b>	<b>148,3%</b>
<b>Jeunesse : périscolaire</b>	<b>152 630</b>	<b>143 522</b>	<b>152 630</b>	<b>0</b>	<b>6,3%</b>
dont PSO	96 423	100 311	96 423	0	-3,9%
CTL + CEJJ stock + régul. + Dom	46 609	42 335	46 609	0	10,1%
CEJJ flux déjà signé	28 557	19 138	28 557	0	49,2%
CEJJ flux à signer	250 000	90 500	250 000	0	176,2%
rythmes éducatifs : interventions Caf	0	62 000	0	0	-100,0%
rythmes éducatifs : amorçage	0	0	0	0	
<b>Total périscolaire</b>	<b>574 220</b>	<b>457 806</b>	<b>574 220</b>	<b>0</b>	<b>25,4%</b>
<b>=TOTAL FNAS périscolaire + hors périscolaire</b>	<b>5 848 223</b>	<b>5 078 000</b>	<b>5 554 000</b>	<b>-294 223</b>	<b>9,4%</b>
<b>progression / N-1</b>	<b>9,4%</b>	<b>8,6%</b>	<b>9,4%</b>		

# PRIX PLAFONDS ET MONTANTS DE PRESTATIONS DE SERVICE

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

## PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

### **ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS**

	Prix plafonds (€H)	Taux de la PS	Prestation de service (€H)
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	7,60	66%	5,02
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,31	66%	4,82
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et ♦ inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	7,31	66%	4,82
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et ♦ inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,03	66%	4,64
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,03	66%	4,64
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	6,89	66%	4,55

### **ACCUEIL DES ENFANTS DE 4 A 6 ANS (jusqu'à la dénonciation des conventions-type en cours)**

	Prix plafonds (€H)	Taux de la PS	Prestation de service (€H)
♦ halte-garderie collective	3,33	30%	1,00
♦ halte-garderie familiale et parentale et micro-crèches	3,33	30%	1,00

### **SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DES PRESTATIONS DE SERVICE**

*(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)*

	Prix moyen horaire 2013 estimation (en €H réalisée)	Seuil d'exclusion (en €H réalisée)
♦ Accueil du jeune enfant	10,13	15,19

## AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE



	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme			
Accueil périscolaire			
Par heure	1,74	30%	0,52
Par jour	13,85	30%	4,16
Accueil extrascolaire			
Par heure	1,74	30%	0,52
Par jour	13,85	30%	4,16
♦ Relais assistantes maternelles	55 995	43%	24 078
	€/an		€/an
♦ Lieux d'accueil enfants parents	75,23	30%	22,57
	€/H d'ouverture		€/H d'ouverture
♦ Vacances familiales avec accompagnement			
<input checked="" type="checkbox"/> PS à mi-taux	27 156	50%	13 578
	€/an		€/an
<input checked="" type="checkbox"/> PS à taux plein	54 310	50%	27 155
	€/an		€/an
♦ Accompagnement à la scolarité	7 379	32,5%	2 398
	€/an		€/an
♦ Aide à domicile			
Fonction 1 (AVS)	32 683	30%	9 805
	€/an		€/an
Fonction 2 (TISF)	50 574	30%	15 172
	€/an		€/an
♦ Centres sociaux :			
<input checked="" type="checkbox"/> Animation globale, coordination	158 354	40%	63 342
	€/an		€/an
<input checked="" type="checkbox"/> Animation collective famille	35 320	45%	15 894
	€/an		€/an
• Animation locale	35 320	45%	15 894
	€/an		€/an
♦ Foyers de jeunes travailleurs			
Nouvelle PS	assiette maximum		2 873
			€/lit/an
	376 650	30%	112 995
	€/an		€/an
♦ Médiation familiale	81 707	75%	61 280
	€/an		€/an
♦ Espaces rencontres	120	30%	36,00
	€/an		€/an

### Accueils de loisirs périscolaire : Aide spécifique

	Barème
♦ Aide spécifique rythmes éducatifs	0,52